

refus, ce grand défenseur de la foi catholique, vaut bien les autorités que vous & vos confreres avez compulsées en faveur de votre opinion. Ces chrétiens étoient sans doute dans un cas particulier de scandale, & saisis d'horreur contre l'évêque intrus : mais cet évêque n'avoit pas massacré le clergé catholique, il n'avoit pas amené l'Eglise d'Alexandrie où vos jureurs & intrus ont amené celle de France, dont ils ont fait quelque chose de plus que *speluncam latronum*. Je conviens encore qu'ils étoient moins fondés dans le refus du baptême des Ariens que les catholiques François dans le refus de l'absolution des carmagnols : l'une est un acte de juridiction, l'autre ne l'est pas. C'est un argument *a minori ad majus* contre votre opinion. L'on doit savoir que dans ce tems la collation du Baptême étoit assez communément regardée comme un ministère exclusivement sacerdotal; & sous ce point de vue le refus des Alexandrins se tourne encore contre l'absolution de vos conventionnels.

— Ne blâmez pas non plus S. Ambroise, louant son frere Satyre, encore cathécumene, qui échappé du naufrage, aima mieux se jeter de nouveau dans la tempête au risque d'y périr, que de recevoir le Baptême d'un schismatique. — A propos de S. Ambroise vous avez oublié quelque réponse *peut-être possible* au passage : *Quis habet potestatem solvendi nisi qui habet & ligandi &c ?* Mais sans doute que vous accordez aussi aux hérétiques *potestatem ligandi* : en ce cas je n'ai plus rien à dire.

Janv.,
p. 6.

Vous